



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2021
Délibération n° DEL-2021-0157

OBJET : Gratuité d'accès à la zone de baignade du lac de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse pour les résidents du camping

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 66
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 8
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

14.6.21

et affichage le

14.6.21

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le 31 mai 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 mai 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Marylin ARNDT

Pouvoir : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Youcef TABET à Nelly GADEL

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse,
Vu la délibération DEL-2021-0070 du 29 mars 2021,

Le Grésivaudan gère la base de loisirs de La Terrasse, composée de différentes entités, notamment d'une zone de baignade et d'un camping.
La zone de baignade offre aux usagers du camping un espace de loisirs et de rafraîchissement à proximité immédiate.

Ainsi, Monsieur le Président propose, dans la continuité de ce qui se pratiquait antérieurement, pour cette saison estivale 2021, que les usagers du camping dormant une ou plusieurs nuits sur site, bénéficient de la gratuité d'accès à la zone de baignade surveillée. Cet accès ne sera valable que le temps du séjour au camping de La Terrasse. Il est précisé que les visiteurs de passage à la journée au camping ou usagers du snack ne peuvent en aucun cas bénéficier de cette gratuité.

L'accès des usagers du camping se fera par la caisse principale grâce à un bracelet fourni par le responsable du camping.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31 mai 2021

Le Président,
Henri BAILE

Accusé de réception en préfecture
038-200118166-20210531-DEL-2021-0157-DE
Date de réception en préfecture : 14/06/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification de sa publication.